



## Compte rendu de réunion du **Comité Directeur** du 30 décembre 2025

Ouverture de la séance à 18 h 30

### **Présents : (11)**

LEVIEUGE Éric, MERCIER Philippe, LEMAIRE Michel, REMY Nathalie, HINDY Marc, DELAGE Frédéric, ARTAULT Jean Philippe, CHATELAIN Marie-Lise, MARCILLE Valérie, FRAMPIER Diane, AUBIN Christophe (invité).

### **Absents Excusés : (12)**

BOIDRON Pascal, LE BERRE Yann, ESPERONNIER Caroline, GILLIOTTE Jean Pierre, DUBOIS-GOUCHAUT Camille, BOIS Laurence, USAL Yves, JAOUEN Christelle, GUIBERT Pascal, RIDOIRE Isabelle, SCHURDEVIN Fabrice (invité), HINDY Michel (invité).

### **Absente : (1)**

LEROUX Sophie.

### **1 – Présentation du projet d'acquisition du site tennistique des bords de Loire à la Riche**

\* Le projet d'acquisition est présenté dans sa globalité, bien immobilier avec travaux et modifications envisagées.

### **2 – Présentation du montage financier**

\* Une projection du montage financier est présentée même si les aides et subventions ne sont encore pas toutes votées par les instances concernées.

### **3 – Validation**

\* A l'unanimité, le projet est validé par le comité directeur et donne approbation pour que celui-ci soit présenté en Assemblée Générale Exceptionnelle, pour accord.

#### **4 –Résolutions qui seront soumises à l’approbation de l’AG Exceptionnelle**

1. Autorisation d’acquisition du bien sus nommé, situé à rue de la Fuye, 37520 la Riche, comprenant les parcelles cadastrales 399 et 395 pour le prix de 215.000 € (Deux cent quinze mille euros) auprès de la municipalité de La Riche (37).
2. Autorisation au Président de signer tout actes et documents nécessaires à l’acquisition ainsi que pour toutes démarches administratives et juridiques nécessaires.
3. Autorisation éventuelle de recourir à un plan de financement (emprunt, subvention ou autres) et de constituer les garanties requises pour l’acquisition et la réalisation des travaux nécessaires.

#### **5 – Nomination d’un référent départemental intégrité**

Le président propose M. Michel LEMAIRE aux fonctions de référent départemental intégrité.

Proposition adoptée à l’unanimité

#### **6 – Nomination d’un référent départemental RSE**

Le président propose M. Michel LEMAIRE aux fonctions de référent départemental RSE.

Proposition adoptée à l’unanimité

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30*

Philippe MERCIER  
Secrétaire Général

ERIC LEVIEUGE  
Président